Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa
N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
11/06/19	11/06/19	2019-008425

1. Intitulé du projet

Lotissement Lou Pignot

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom : Prénom :

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale : SARL GEOTLANDES

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : Mme Cécile BIBETTE

RCS / SIRET : 538 134 922 00015 Forme juridique : SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie *(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)*
47-a	Défrichement soumis à autorisation en vue de la reconversion des sols portant sur une superficie totale de plus de 0.5ha

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Changement de destination du sol:
terrain forestier actuellement en friche depuis 2010, destiné à recevoir des contructions. Il y aura 3 maisons d'habitation; Il sera autorisé 250m² en moyenne de surface plancher par lot de 1756m² de superficie moyenne, donc 750m² de surface plancher pour cette zone du projet.
Le stationnement se fera à l'intérieur des lots.
la gestion des eaux pluviales sera réalisée grace à une large noue de rétention-infiltration de très faible profondeur (maximum 0.40m de profondeur) avec rejet à débit régulé dans le fossé se trouvant de l'autre côté de la route de Tenoy. Les eaux usées seront traitées en assainissement individuel et autonome.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Viabiliser la parcelle cadastrée Q-293p, parcelle venant en complément du projet sur lequel une demande a déjà été demandée et acceptée (Parcelle Q-293p-300p).
Il y aura donc 3 lots supplémentaires.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Prolongement de la voie nouvelle avec équipement des réseaux divers pour desservir les 3 lots supplémentaires.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Cette zone sera transformée en zone d'habitat.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie du projet	6494m²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Section Q n°293p
Lieu-dit "Tenoy"
Commune de SAUGNAC ET MURET
Route de tenoy

Coordonnées géographiques[1] Long. 00°50'04"6 Lat. 44°23'18"3

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. __°__'__"_ Lat. __°__'__"_

Point d'arrivée : Long. __°__'__"_ Lat. __°__'__"_

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui ☐ Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui ☐ Non ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

1 Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.
Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html.
Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.
Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :	**Oui**	**Non**	**Lequel/Laquelle ?**
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Arrêté ministériel du 06/10/1978 relatif à l'isolement des bâtiments contre le bruit de l'espace extérieur.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

L'aménagement de l' espace vert de 1800m² concervera la faune existante, tout en permettant de traiter naturellement les eaux pluviales. L'agrandissement du projet initial entraine l'agrandissement de cet espace.
Les 3 lots faisant l'objet de la demande sont suffisamment grands pour laisser un recul confortable des constructions par rapport à l'autoroute.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet se situe en zone U du PLU de la Commune de SAUGNAC ET MURET.
Cette Commune doit répondre à une forte demande de population en recherche de logement à proximité de l'autoroute et active sur l'agglomération de BORDEAUX.
Ce projet se trouve à 3km au Sud-Est de l' échangeur autoroutier et bénéficie de prix plus abordable qu'en agglomération bordelaise tout en restant à proximité.
La politique actuelle favorisant l'économie de l'espace, l'extension de ce projet pour 3 lots à bâtir comblera cet espace .
L'étude environnementale ne semble pas de circonstance.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié** ;	☐
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☐
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☐
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories *5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☐
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux *5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☐
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à Pissos le 31/01/2019

Signature

Sarl GEOTLANDES
Cécile BIBETTE
Géomètre Expert Foncier DPLG
29, Place de l'Eglise - 40410 PISSOS
05 58 04 73 40 - 06 89 31 73 16 - 06 72 45 47 15
Siret 538 734 922 00015

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

Sarl GEOTLANDES
Cécile BIBETTE
Géomètre Expert Foncier DPLG
29, Place de l'Eglise - 40410 PISSOS
05 58 04 73 40 - 06 89 31 73 16 - 06 72 45 47 15
Siret 538 734 922 00015

Sarl [illegible]DES

Géomètre [illegible] DPLG
[illegible]
T. 05 58 04 73 40 [illegible]

Sarl CROTTLANDES
Cécile BIBETTE
Géomètre Expert Foncier DPLG
[illegible] de l'Eglise - 40410 HAGOS
T. 05 58 04 73 16 - 06 72 45 47 15

Département des Landes
Commune de SAUGNAC ET MURET

Propriété de M. Antoine LESCARRET

PLAN PARCELLAIRE

Section Q n° 293p
Superficie : 64a94ca env.

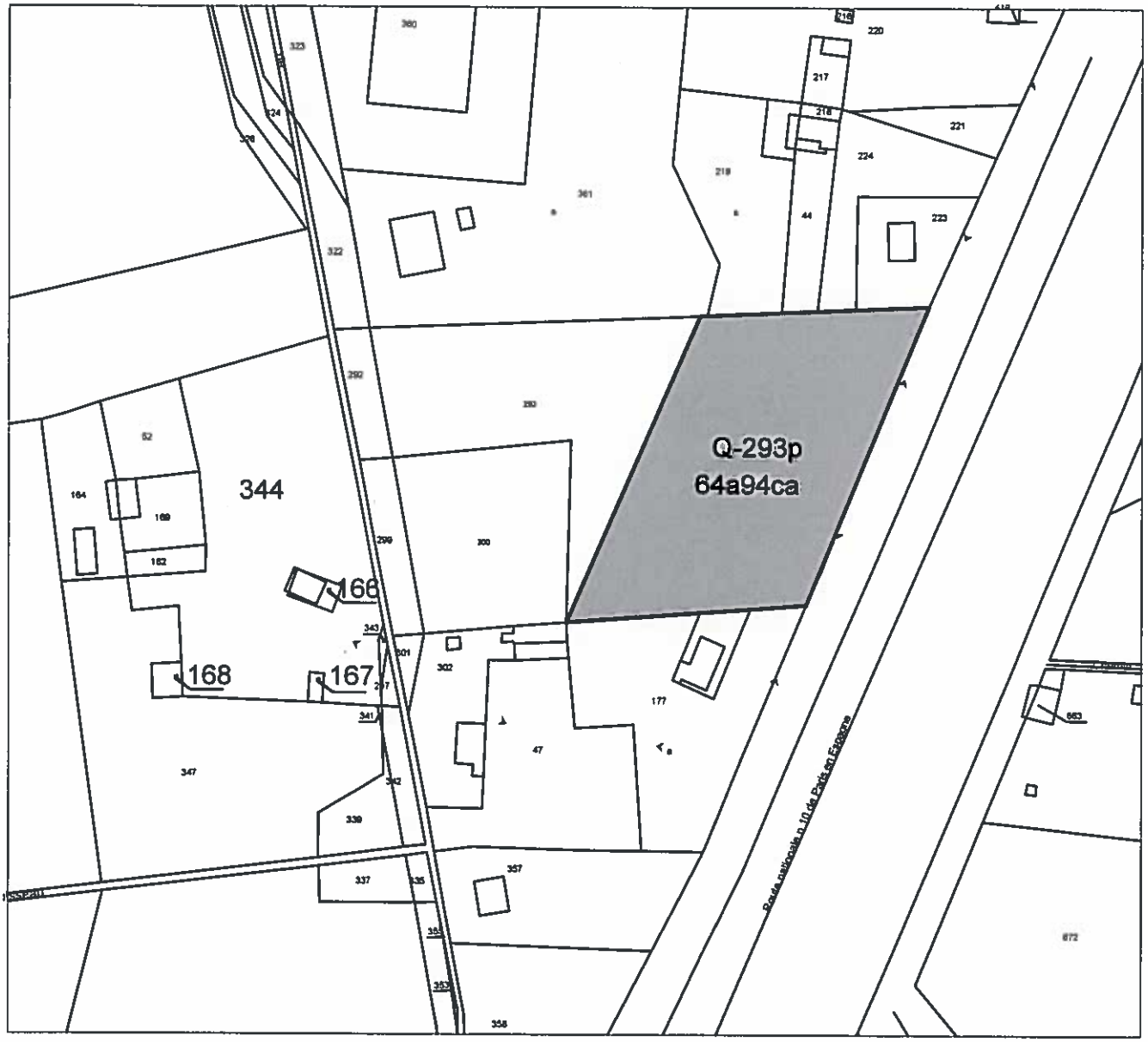

Échelle : 1/ 2000

SARL GEOTLANDES

Cécile BIBETTE
Géomètre Expert Foncier DPLG
29 pl de l'Eglise
40410 PISSOS

Tél. : 05 58 04 73 40 - 06 72 45 47 15 *Mail: cecile-bibette@orange.fr*

Référence :42–2017_défrich2

Date : 31/01/2019

20

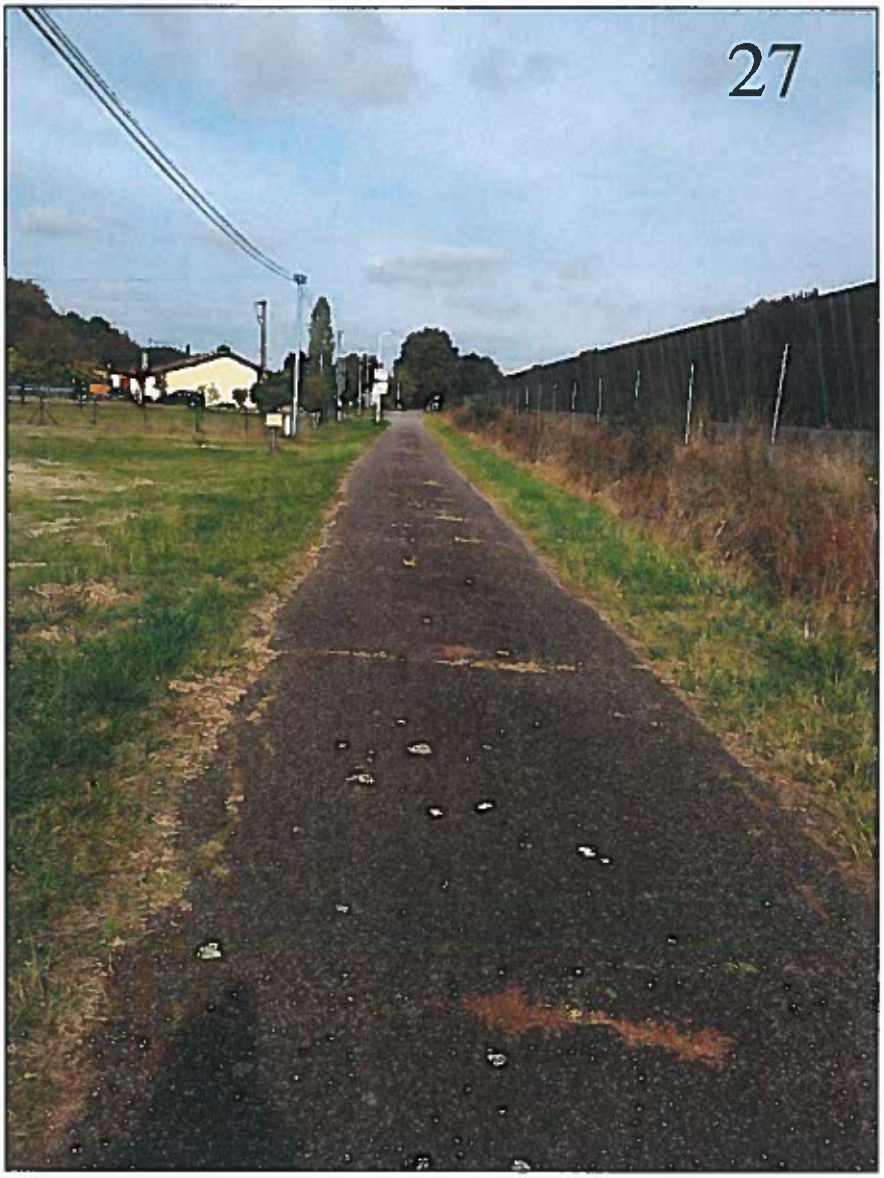
27

23

24

25

26

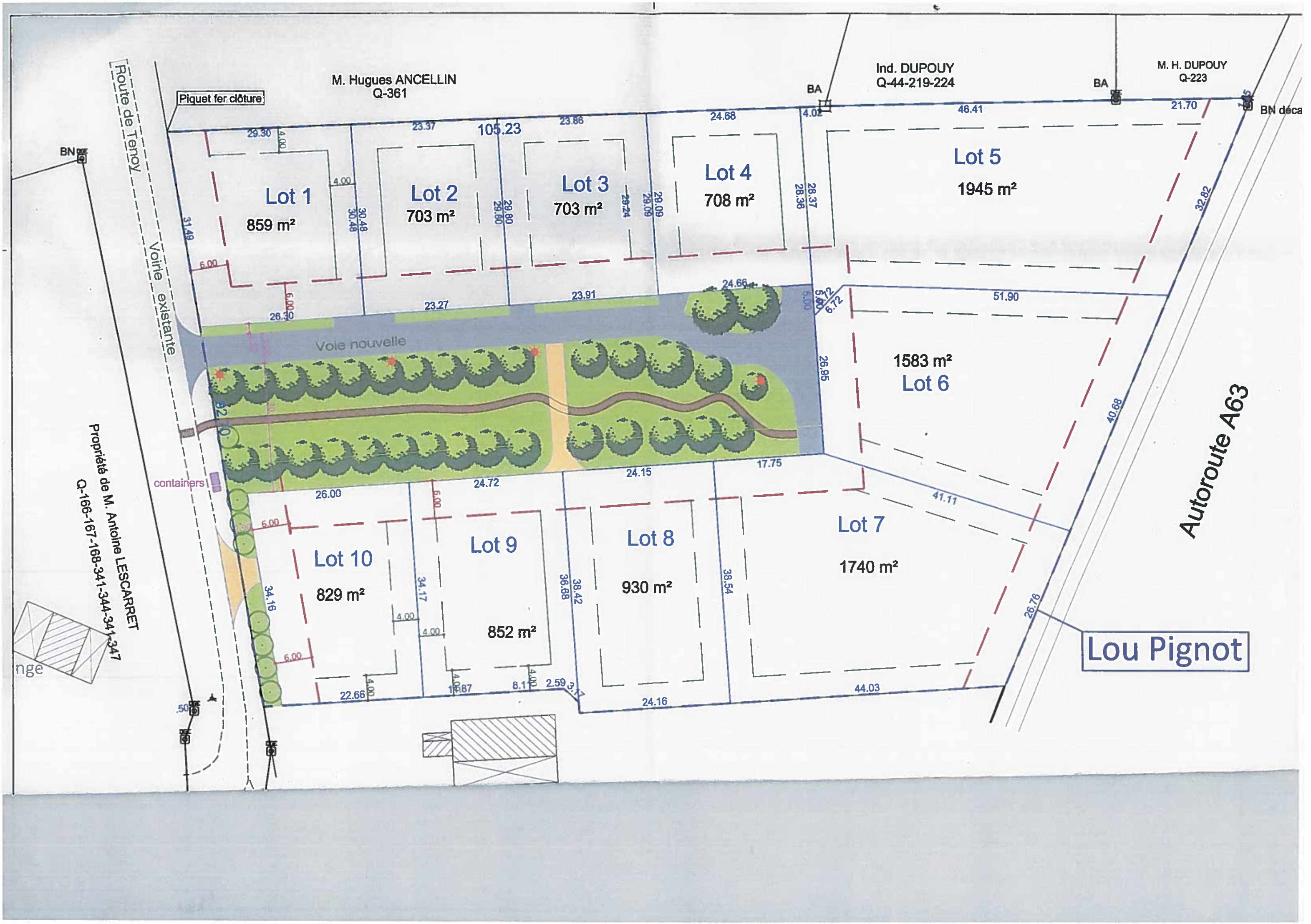
Route de Tenoy
Voirie existante
M. Hugues ANCELLIN
Q-361
Piquet fer clôture
Ind. DUPOUY
Q-44-219-224
M. H. DUPOUY
Q-223
BA
BA
BN
BN déca
105.23
Lot 1
859 m²
Lot 2
703 m²
Lot 3
703 m²
Lot 4
708 m²
Lot 5
1945 m²
Lot 6
1583 m²
Lot 7
1740 m²
Lot 8
930 m²
Lot 9
852 m²
Lot 10
829 m²
Voie nouvelle
containers
Propriété de M. Antoine LESCARRET
Q-166-167-168-341-344-341-347
Autoroute A63
Lou Pignot
29.30
4.00
23.37
23.86
24.68
4.02
46.41
21.70
31.49
30.48
29.80
29.24
29.09
28.36
28.37
32.82
6.00
26.30
23.27
23.91
24.66
51.90
26.95
40.68
26.00
24.72
24.15
17.75
41.11
34.16
34.17
36.68
38.42
38.54
26.76
22.66
19.87
8.1
2.59
24.16
44.03